

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni le Jeudi 27 juin 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

50 délégués présents dont 1 suppléant (*jusqu'à la délibération n°55*)

48 délégués présents dont 1 suppléant (*à partir de la délibération n°56*)

Nombre de membres représentés : 12 délégués représentés

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (<i>jusqu'à la délibération n°55</i>)
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (<i>jusqu'à la délibération n°55</i>)
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON

FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	BUCHE

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Claudie TERNOY LEGER
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jackie ROUX
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Hervé MURAZ DULAURIER	CESARCHES	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Alain ZOCCOLO	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Yves DUNAND
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Mustapha HADDOU
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Equipements culturels - DÔME Théâtre – Versement d’une subvention exceptionnelle à l’ADAC

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d’Agglomération Arlysère est compétente pour la création, l’aménagement, l’entretien et la gestion d’équipements culturels et sportifs.

Le Dôme Théâtre est un équipement culturel d’intérêt communautaire.

Par délibération n° 57 en date du 27 juin 2019, le Conseil Communautaire approuvait la convention de mise à disposition de locaux et soutien financier entre la CA Arlysère et l’ADAC pour les années 2019-2022.

Par délibération n° 6 en date du 10 novembre 2022, le Conseil Communautaire approuvait l’avenant n° 1 de mise à disposition de locaux et soutien financier entre la CA Arlysère et l’ADAC pour l’année 2023.

Par délibération n° 11 en date du 14 décembre 2023, le Conseil Communautaire approuvait l’avenant n° 2 de mise à disposition de locaux et soutien financier entre la CA Arlysère et l’ADAC pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} avril 2024.

Par délibération n° 26 en date du 21 mars 2024, le Conseil Communautaire approuvait la convention de mise à disposition de locaux et soutien financier entre la CA Arlysère et l’ADAC pour les années 2024-2026.

Par délibération n° 33 en date du 6 avril 2023, le Conseil Communautaire approuvait le versement d’une subvention exceptionnelle de 10 559.50 € à l’ADAC pour la prise en charge de prestations de sécurité réalisées par des sociétés spécialisées permettant de garantir la sécurité incendie lors de la présence du public pour la saison artistique allant de septembre 2021 à décembre 2022.

Les travaux de remise en conformité du Dôme n’étant pas terminés à ce jour, ces prestations de sécurité demeurent donc obligatoires, conformément à l’avis de la Commission sécurité de septembre 2021. Aussi, il est proposé de prendre en charge le montant de ces prestations pour toutes les saisons artistiques à partir de septembre 2023 et jusqu’à la fin des travaux de mise en conformité et dès lors que la Commission de sécurité aura levé ses réserves.

Le montant estimé du coût de cette prise en charge est de 6 357,74 € pour l’année 2023, montant susceptible d’évoluer.

Il est proposé de reverser à l’ADAC la somme qu’elle a payée annuellement sur présentation d’un justificatif (facture au nom du prestataire).

Pierre LOUBET, Jackie ROUX et Claudie TERNOY LEGER se déportent du vote de la délibération et des débats préalables.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve les modalités de remboursement à l’ADAC de ses frais de prestations de sécurité incendie pour les saisons artistiques à partir de septembre 2023 et suivantes ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

